

224C0799
FR0011981968-FS0382

3 juin 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2024, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 204 571 actions WORLDLINE² représentant autant de droits de vote, soit 4,31% du capital et 3,74% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral.

¹ Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

² Dont (i) 4 226 ADR WORLDLINE (représentant 2 113 actions WORLDLINE), (ii) 136 893 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions WORLDLINE, réglés exclusivement en espèce, (iii) 5 499 477 actions WORLDLINE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 89 707 actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 743 492 actions WORLDLINE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 282 974 981 actions représentant 326 590 951 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.